

Quels objectifs ?

Appréhender le cadre juridique de l'arrêt de travail pour maladie et ses incidences sur le contrat de travail ;

Identifier les étapes clés du processus de l'inaptitude ;

Mettre en œuvre les obligations légales de reclassement dans le respect du dialogue social ;

Sécuriser la rupture du contrat de travail pour inaptitude, en limitant les risques contentieux.

Contenu de la formation :

Maladie et suspension du contrat (droits et devoirs) :

- Conditions de justification de l'arrêt maladie, effets sur le contrat (maintien de salaire, rupture abusive, sanctions), suivi du salarié et spécificités pour maladie professionnelle et accident du travail.

par le médecin, distinction professionnelle/non professionnelle, obligation de reclassement et position du salarié en cas de refus.

Licenciement pour inaptitude :

- Conditions et particularités selon l'origine de l'inaptitude, contenu de la lettre, sécurisation de la procédure, risques contentieux et cas du salarié protégé.

Prévention et politique RH :

- Anticiper l'inaptitude par la prévention des risques et la gestion des absences, avec rôle du management et des RH pour mettre en place outils et bonnes pratiques.

Rôle de la médecine du travail dans le maintien en emploi :

- Visites de pré-reprise, reprise et liaison, coopération avec l'employeur, mesures d'adaptation et aménagements de poste.

Procédure d'inaptitude (cadre et étapes) :

- Constat d'inaptitude

De la maladie à l'inaptitude : prévenir, accompagner, sécuriser

Durée : 1 jour

Dates : 10/02/2026
OU 08/12/2026

Heures : 7 heures

Pour qui ? DRH - RRH - Juristes en droit social - Responsables hiérarchiques.

Pré-requis : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

Profil du formateur : Juriste en droit social.

Nombre de participants : Entre 6 et 15 personnes.

Format : Présentiel - INTER - INTRA.



Programme
et inscription